

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX**

**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION**
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 11
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 5

L'an deux mille vingt-trois et le 30 mars à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 23 mars, sous la présidence de Mme Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Étaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN.

Étaient absents ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (POUVOIR DONNE A M. DENIS MOLET), M. YANNICK PUGET (POUVOIR DONNE A MME KAREN GREGOIRE), MME KATY COLDER (POUVOIR DONNE A MME MONIQUE GUEDES), M. ANDRE DA PONTE (POUVOIR DONNE A M. HERVE LAMACHERE), MME JACKIE VAZ SANTIAGO (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS).

Étaient absents excusés : M. MARC PERE.

SECRETARE DE SEANCE : MME DEBORAH CADOURS, RESPONSABLE DU CCAS

DÉLIBÉRATION n° 2023/15

Objet : Adoption du Budget Primitif 2023 et des subventions aux Associations

Madame la Vice-Présidente invite le Conseil d'Administration à prendre connaissance du projet de Budget Primitif 2023.

Le Budget Primitif présente un équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	13 849 €	13 849 €
Fonctionnement	89 663 €	89 663 €

Et intègre le résultat anticipé du Compte Administratif 2022 comme suit :

- Excédent de fonctionnement 2022 reporté en recettes (R002) : **25 663 €**
- Excédent d'investissement 2022 reporté en recettes (R001) : **5 433 €**

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07 AVR. 2023

ID : 031-213105612-20230407-D2023_15_1_1-DE



Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

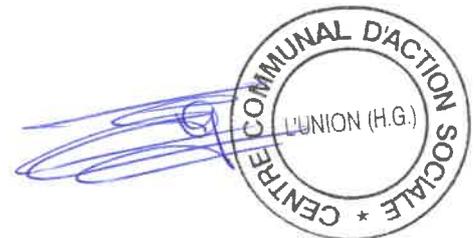
A l'unanimité,

- D'adopter le Budget Primitif 2023 et les subventions aux Associations.

Pour copie conforme,

La Vice-Présidente,

Isabelle Godéas



- Transmis le 07 AVR. 2023

- Affiché le 07 AVR. 2023